

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

UNIVERSITE PAUL SABATIER

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil
133, route de Narbonne
31062 TOULOUSE Cedex
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES
1^{ère} année
(DFASMa 1)**

Année universitaire 2021-2022

CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021**
2. **Dates des semestres :**
 - a. 1^{er} semestre : du 30 août 2021 au 12 décembre 2021
 - b. 2^{ème} semestre : du 13 décembre 2021 au 26 juin 2022
3. **Périodes d'examens :**
 - a. 1^{er} semestre : semaine du 06 au 12 décembre 2021
 - b. 2^{ème} semestre : semaine du 09 au 15 mai 2022
 - c. 2^{ème} session : semaine du 11 au 17 juillet 2022
4. **Périodes de stages :**
 - a. Stage n° 1 : du lundi 27 septembre au dimanche 17 octobre 2021
 - b. Stage n° 2 : du lundi 15 novembre au dimanche 05 décembre 2021
 - c. Stage n° 3 : du lundi 17 janvier au dimanche 06 février 2022
 - d. Stage n° 4 : du lundi 07 février au dimanche 27 février 2022
 - e. Stage n° 5 : du lundi 21 mars au dimanche 10 avril 2022
 - f. Stage n° 6 : du lundi 16 mai au dimanche 05 juin 2022
 - g. Stage n° 7 : du lundi 06 juin au dimanche 26 juin 2022

Vacances et travail personnel 2021- 2022

1. **Hiver** : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022
2. **Printemps** : du lundi 28 février au dimanche 06 mars 2022
3. **Pâques** : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**1^{ère} année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 1)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

1. Organisation des enseignements

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa); il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le **deuxième cycle** sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

Semestre 7

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (10 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (2 ECTS)
- UE 3 : Gynécologie - Santé génésique (5 ECTS)

Semestre 8

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (3 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (7 ECTS)
- UE 4 : Pharmacologie (1 ECTS)
- UE 5 : Sciences Humaines et sociales – Droit- Management (3 ECTS)
- UE 6 : Démarche de recherche (2 ECTS)

Semestres 7 et 8 :

- UE 9 : Démarche clinique (4 ECTS)
- UE 10 : Stages cliniques (21 ECTS)

1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 1

Modalités de validation des UE optionnelles

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2^{ème} année lorsque l'étudiant aura capitalisé au total **8 ECTS**.

Durant la 1^{ère} année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 3 ECTS**

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

(cf. détails des UE optionnelles en Annexe 1)

2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

UNITES D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES							
Semestre 7 - modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 Obstétrique- Maïeutique	Pathologies obstétricales	Pr C. VAYSSIERE	1 CC + 3 QDC	60 mn	/30	< 9 / 30	/ 80
	Pathologies médico-chirurgicales associées à la grossesse	Dr L. CONNAN	2 CC	60 mn	/ 20	< 6 / 20	
	Pathologies du per et post-partum	Pr C. VAYSSIERE	2 CC	60 mn	/ 30	< 9 / 30	
UE 2 Néonatalogie - Pédiatrie	Nouveau-né et pathologies maternelles	Pr J.SIZUN	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 / 20	/ 20
UE 3 Gynécologie - Santé Génésiq	Santé gènesique	Dr C PLARD	1 CC + 3 QDC	60 mn	/ 40	< 12/40	/ 40

Semestre 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 Obstétrique- Maïeutique	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme D.BONNET	ICC + 1 QRC	30 mn	/10	< 3 / 10	/ 30
	Anesthésie en obstétrique	Dr. A. CASTEL	1 CC + 1 QDC	30 mn	/ 20	< 6 / 20	
UE 2 Néonatalogie – Pédiatrie	Pathologies malformatives	Pr. J.SIZUN	2 CC	60 mn	/30	< 15 / 30	/ 60
	Prise en charge du NN malade et urgences néonatales	Dr I.GLORIEUX	2 CC	60 mn	/ 30	< 9 / 30	
UE 4 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE-MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 10 /20	/20
UE 5 SHS - Droit	Psychologie et Psychiatrie	Pr JP. RAYNAUD	5 à 6 QROC	60 mn	/30	< 15 /30	/30
UE 6 Démarche de Recherche	Démarche de recherche	Pr I. TACK Mme Coralie FREGONESE	Soutenance orale d'un projet de recherche	10 mn	/ 20	< 10 / 20	/ 20

UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES

Semestres 7 et 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
UE 9 Démarche Clinique	Démarche clinique n°1	Mme Coralie FREGONESE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/ 30	< 9 / 30	/ 60
	Démarche clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/ 30	< 9 / 30	
UE 10 Stages Cliniques	Stage clinique 1	Mme Anna Rita CASCIONE	Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 2		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 3		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 4		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 5		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 6		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30
	Stage clinique 7		Validation stage	3 semaines	/ 30	< 15 /30	/30

3. Admission à l'issue des sessions des jurys

3.1 Admission à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{èmes} semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2^{èmes} semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- Et ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir **validé les UE Stages Cliniques**
 - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
 - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
 - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
 - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

3.2 Admission à l'issue de la 2^{ème} session

Une 2^{ème} session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- et/ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2^{ème} session sont les mêmes que celles de la 1^{ère} session.

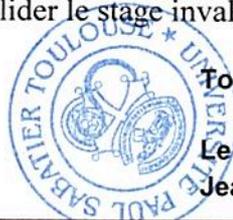
3.3 Admission en 2^{ème} année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa 2)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques des deux semestres de la 1^{ère} année.
- Avoir validé les stages afférents à la 1^{ère} année.

Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2^{ème} session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice :
 - Des unités d'enseignements acquises
 - Des stages validés
- Une dette **d'un STAGE non validé** en DFASMa1 est acceptée pour **une durée d'un an**; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFASMa 2 sous réserve de validation du stage manquant dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFASMa2, l'étudiant redouble pour valider le stage invalidé au cours du DFASMa1.



Toulouse le 8 septembre 2021

Le Président de l'Université
Jean-Marc BROTO

Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
ANGLAIS MEDICAL (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASMa 1 15h en DFASMa 2	Modalités de validation : - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract noté sur 10 - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais notée sur 10 - Validation si note $\geq 10/20$	3 ECTS
AFGSU (CESU)	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	Modalités de validation : - Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	3 ECTS

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
ACTIVITES EVENEMENTIELLES (Responsable Mme D BONNET)	Participation au minimum à 2 événements (Infosup / Téléthon / JPO,)	Validation sur présentiel	1 ECTS pour 2 événements
CONGRES (Responsable Mme D BONNET)	Présence validée pour 1 journée de congrès ou conférence (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	1 ECTS par journée de formation
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	2 ECTS
UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF : Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 ^{er} et 2 nd cycle)	Durée minimale : - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h Validation sur présentation d'un dossier de synthèse de 5 pages présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note $\geq 10/20$	3 ECTS